



Conseil Général de Ropraz
P a. Nicolas Chronakis
Rte de la Chapelle 17
1088 Ropraz
Tél. 079 630 87 36

Ropraz, le 4 septembre 2022

ROPRAZ Séance du Conseil Général du 27 juin 2022

Il est 20h00, le Président M. Nicolas Chronakis, ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis 01/2022 - Rapport de gestion 2021
8. Préavis 02/2022 - Comptes 2021
9. Préavis 03/2022 - Demande de crédit de CHF 390'000.00 TTC pour le crédit d'étude de la transformation du bâtiment communal ECA n°8 « La Colonie », parcelle 102, situé à la route de Vers-chez-les-Rod 25.
10. Préavis 04/2022 - Demande de crédit de CHF 80'000 pour la réfection d'une partie de la rte de Bourg-Dessous sur une longueur de 80 m.
11. Préavis 05/2022 – Demande de crédit de CHF 120'000.- pour l'achat d'une benne autocompactante de la création d'une dalle en béton ainsi que le goudronnage du passage principal de la déchetterie
12. Nominations statutaires
13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Appel

22 présent-e-s, 8 excusé-e-s, 1 absent.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

Le dernier procès-verbal est accepté à 21 voix et 1 abstention.

4. Assermentations éventuelles

Monsieur Maxime Montagrin, Monsieur Michaël Ramuz sont assermentés lors de cette séance.

5. Communications du Président du bureau

M. Nicolas Chronakis : une minute de silence est observée suite au décès de Monsieur Roland Desmeules.

Votations et élections :

Votations du 13 février 2022 : taux participation des habitant·e·s de la commune de 52%.

Élections cantonales du 20 mars 2022 : taux participation des habitant·e·s de la commune de 36%.

2^{ème} tour des élections cantonales du 10 avril 2022 : taux participation des habitant·e·s de la commune de 40%.

Votations du 15 mai 2022 : taux participation des habitant·e·s de la commune de 41%.

Soirée des nouveaux habitant·e·s :

Elle a eu lieu le 13 mai 2022. Monsieur Chronakis remercie la municipalité pour cette belle soirée.

CEP (centre éducation permanente) :

En collaboration et subventionné par l'Etat de Vaud, ils donnent des formations au Mont-sur-Lausanne comme par exemple un cours sur les droits de proposition des conseillers communaux et généraux. Ces formations sont gratuites. En cas d'intérêt, se renseigner auprès du Président.

6. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Porchet :

Eau : actuellement les sources produisent 175 l./min. contre 250 l./min. le mois passé. Il y a eu une énorme baisse ces derniers jours. Merci de faire attention. On en vend également beaucoup plus à l'AIEJ.

La fontaine du refuge était bloquée. Cela a été réparé.

Nous avons eu une fuite sur un branchement privé qui a été réparée à charge du propriétaire.

Suite à un coup de foudre la nuit du 15 juin 2022, la connexion avec l'AIEJ a été coupée. La carte mère a été brûlée.

Des analyses ont débuté le 2 mai 2022. Tous les échantillons prélevés répondent aux normes en vigueur. En parallèle, le canton a effectué un prélèvement le 5 mai 2022 au robinet du collège. Les résultats correspondaient aux nôtres.

Autocontrôle et télégestion :

Le préavis 03/2022 concernant une demande de crédit de CHF 54'000.- a été dépassé de CHF 8'720.05 à la suite d'une demande du canton pour installer un turbidimètre à la station des

Censeires et sur l'arrivée de la source de la Moille. Cette possible installation est à l'étude car ne sera peut-être pas réalisable. Des essais seront faits.

Suite à l'installation de la télégestion, nous nous sommes rendus compte que le réservoir à l'arrivée de la source des Moilles a été placé du mauvais côté.

Le compteur d'entrée de la source des Moilles ne fonctionnent plus. Une offre a été demandée.

Le contrôle des eaux par le Canton – qui a lieu tous les 4 à 5 ans – a eu lieu de 8h à 12h30 le 6 avril 2022.

Nous devons, comme déjà dit, installer des mesures de turbidité sur toutes les stations. Cela a déjà été fait à la source des Censeires, c'est en cours pour la source des Moilles. Pour la source du Moulin des Vaux, cela fera partie d'une rénovation totale car les pompes ont près de 40 ans et doivent être changées.

La zone de protection de la source des Moilles doit être clôturée selon la loi. Cela sera fait cette année.

AIEJ :

Le plan directeur est en train d'être fait car nous n'en avons pas. Il va coûter environ CHF 55'000.- qui seront pris en charge par l'AIEJ.

Madame Jördis Tietje-Girault :

Routes :

Suite au constat de M. Flaction lors du dernier Conseil concernant le fait que des véhicules ne respectent pas la priorité au croisement de la route du Moulin et de la route de Vers-chez-les-Rod des lignes blanches ont été appliquées sur la route.

La route qui monte du pont de la Rape direction Ropraz va être restaurée sur 100 mètre, en même temps que la Commune de Vucherens fait son côté.

Éclairage public :

Dans le cadre des nuits de Perséides, la commune va éteindre l'éclairage public dans le centre du village dans la nuit du 12 au 13 août 2022, de 22h à 4h du matin.

Affaires sociales :

APÉRO (Accueil Petite Enfance Réseau Oron) :

L'année 2021 se boucle avec un bénéfice et la somme de CHF 1'387'913.- est attribuée à un fond de réserve.

De ce fond : CHF 750'000.- sont attribués pour la structure (futurs travaux, agrandissement)

CHF 500'000.- sont attribués en faveur des parents

CHF 300'000.- sont attribués en faveur des communes

Propositions pour alléger les parents :

- Augmentation du rabais fratrie de 20% à 25% sur 3 ans qui correspond à CHF 150'000.- /an ; Dans ce cas, le canton augmente de 0.5% sa contribution à la masse salariale de la structure APÉRO.

- Revue de la grille d'attribution de subventions pour inclure plus de familles (73% des familles ne reçoivent pas de subventions) ;

Les CHF 300'000.- qui reviennent aux communes sont compris dans la facturation des coûts par commune. Cela signifie que les communes paieront CHF 185.-/habitant-e au lieu de CHF 200.-/habitant-e prévus initialement pour l'année 2022.

Culture :

Prix Édouard Rod :

Afin de faciliter la demande de subvention pour notre prix littéraire Édouard Rod, nous avons créé cette année une association. Cela nous permet de faire des demandes auprès du canton afin d'obtenir d'autres sources de finances.

Chaque amateur-trice de la littérature suisse romande (ou bien ceux et celles qui désirent le devenir) peut devenir membre pour une cotisation de CHF 30.-/an pour un-e membre individuel-le, de CHF 50.-/an pour un couple ou encore de CHF 100.-/an pour une entreprise ou une commune. Si vous êtes intéressé-e-s, vous pouvez vous adresser au président, M. Alain Gilliéron ou à Mme Tietje-Girault.

Fondation l'Estrée :

L'exposition actuelle à l'Estrée est intitulée « Émotions Vives ». Cette dernière présente les tableaux très colorés et les objets tridimensionnels de Véronique Zaech. Cette exposition court jusqu'au 31 juillet 2022.

Association Gustave Roud :

Les œuvres complètes de Gustave Roud vont être publiées en octobre 2022 en 4 volumes et 5'120 pages au total. Pour fêter cet événement, un vernissage aura lieu le 11 octobre 2022 au Théâtre de Vidy.

PECC (Plan énergie et climat communal) :

Lors du dernier Conseil, le « Plan énergie et climat communal » a été présenté par Mme Tietje-Girault. La commune est à présent inscrite dans ce programme du canton. Un mandataire local est présent afin de nous aider à diminuer les émissions des gaz à effet de serre et de nous rapprocher des objectifs cantonaux. Le canton nous a octroyé une subvention de 50% pour les frais du mandataire. Ces frais se montent à CHF 17'358.- sur 4 ans. CHF 8'679.- seront payés par le canton.

M. Martin Rod :

PGA (Plan Général d'Affectation) :

Notre PGA est bientôt terminé. La mise à l'enquête sera faite au mois de septembre 2022. Ensuite, il faudra répondre aux éventuelles oppositions, le présenter au conseil et le faire valider par le Canton. Il y a un risque que le Canton refuse notre PACOM car la commune n'a pas suivi à la lettre leur demande. En effet, la municipalité souhaiterait garder les parcelles qui restent pour que les personnes qui souhaitent agrandir leur habitation puissent le faire.

M. Chronakis : Quelle est la suite si cela est refusé ?

M. Rod : Nous devons repasser par une mise à l'enquête.

M. Jérôme Porchet :

Cimetière :

Monsieur Roland Desmeules a été enterré en décembre 2021. Les cendres de Madame Wassmer – qui avait une concession dans notre cimetière depuis les années 70 – ont été déposées. Au mois de mai, les cendres de Madame Pierrette Benzi ont été déposées dans la tombe de son papa.

Cultes :

L'assemblée paroissiale de printemps a eu lieu le 24 mars 2022.

Gîte EL Jire à Montpreveyres :

A accueilli 157 pèlerins en 2021.

Le projet d'agrandissement du gîte avance. Ce projet envisage d'accueillir 8 pèlerins sur deux étages avec une cuisine ainsi que deux chambres pour loger les hospitalier·ère·s. C'est un bâtiment qui appartient au canton et qui est classé. De ce fait, le canton accompagne le projet. La phase de recherche de fonds a débuté. CHF 800'000.- sont prévus pour ces travaux.

Déchets :

En mars, la municipalité a participé à l'assemblée des délégué·e·s des communes actionnaires de la SATOM (usine de valorisation des déchets qui se trouve à Monthey où nous sommes obligé·e·s d'amener nos déchets). La SATOM a toujours beaucoup de projets. Le but de cette séance était de présenter les visions d'avenir ainsi que de sonder les communes sur diverses thématiques.

Leur gros projet est de remplacer un four qui a 25 ans à la SATOM. Ce projet est en discussion et coûte 275 mio.

La semaine dernière, Monsieur Porchet s'est rendu à l'assemblée générale des actionnaires de la SATOM ainsi qu'à l'inauguration de l'école Cube qui leur permet de consommer moins de gaz naturels et de réduire leur consommation en gaz.

Depuis le 25 juin 2022, des containers pour déposer les sacs taxés sont disponibles au nord du hangar communal. Cet espace a été mis en place afin d'éviter que les habitant·e·s du village aille jeter leurs déchets dans d'autres déchetterie.

Écoles :

La remise des clés du collège Gustave Roud a été faite début juin. A présent a lieu l'installation du matériel scolaire qui est à la charge de l'ASIJ. Les enseignant·e·s déménagent la semaine prochaine. Un concierge qui habite Mézières a été engagé pour ce bâtiment.

Le conseil intercommunal a eu lieu le 8 juin 2022 dernier à Forel. La demande crédit de CHF 55'000.- pour l'achat d'un tracteur pour le Raffort a été accepté. Le second préavis concernant les comptes et la gestion a également été accepté.

Le montant à charge des communes pour les comptes 2021 est de CHF 6'585'961.56. Ce montant est inférieur au préavis. Pour Ropraz, le coût par élève se monte à CHF 3'687.-

L'inauguration du collège Gustave Roud est prévue le 1^{er} octobre 2022.

FCJM :

L'assemblée générale a eu lieu le 7 avril 2022. La première équipe est en 3^{ème} league. Le comité a été réélu avec comme Président Vincent Prima. Suite au projet de restauration des vestiaires, les communes ont demandé que le projet soit revu à la baisse au vu des coûts. Le comité était déçu car le club a besoin d'infrastructures.

Assemblée des communes membres :

CHF 41'000.- sont en cours depuis 2017 et n'ont jamais été facturés aux communes membres. Ce montant sera réparti sur le budget 2023. Un projet alternatif a été trouvé pour la rénovation des vestiaires.

Hommage à M. René Libot :

Hier a eu lieu l'inauguration de la sculpture en hommage à Monsieur Libot, en même temps que la cérémonie pour la fermeture des classes. Plus de 80 personnes étaient présentes.

M. Chronakis : À quoi correspondent ces CHF 41'000.- qui n'ont pas été facturés ?

M. Porchet : Cela correspond aux différents travaux d'entretien. Ce n'est pas un montant énorme car il est réparti aux communes selon le nombre d'habitant·e.

Monsieur Daniel Henry, Syndic :

Finances :

Les comptes 2021 se clôturent positivement.

Forêts :

Les coupes de bois effectuées en 2021 ont été exploitées. Le martelage pour l'hiver 2022-2023 aura lieu le 24 août 2022.

Fermeture classes :

Au vu de la fermeture des classes, la municipalité a décidé de renégocier le contrat de la concierge du collège.

Épuration :

Le projet EMB (épuration de la moyenne Broye) suit son cours.

Pour Ropraz, le chantier du préavis no 10/2021 a commencé début juin vers la propriété de la famille Savary en direction du village.

Diverses manifestations :

- 13 mai 2022 a eu lieu la rencontre des communes de la Broye-Vully
- 13 mai 2022 a eu lieu l'accueil des nouveaux et nouvelles habitant·e·s de Ropraz. 80 personnes étaient présentes. Les sociétés locales étaient invitées à se présenter.
- 11 juin 2022 a eu lieu l'union des communes vaudoises
- 18 – 20 juin 2022 a eu lieu l'Abbaye de Ropraz où Mme Christelle Luisier était présente
- 23 août 2022 aura lieu la course des ainé·e·s.

7. Préavis 01/2022 - Rapport de gestion 2021

Monsieur Nicolas Salis nous lit le rapport de la commission de gestion. Le rapport et le préavis concordent.

Mme Monique Henry : Il est dommage que le camp des enfants de Ropraz ne soit pas noté dans les manifestations

M. Daniel Henry : Nous en prenons note.

Au vote, le préavis est accepté à 23 oui et 1 abstention.

8. Préavis 02/2022 – Comptes 2021

Monsieur Nicolas Salis nous lit le rapport de la commission de gestion.

Le rapport et le préavis concordent. Au vote, le préavis est accepté à 22 oui et 2 abstentions.

9. Préavis 03/2022 - Demande de crédit de CHF 390'000.00 TTC pour le crédit d'étude de la transformation du bâtiment communal ECA n°8 « La Colonie », parcelle 102, situé à la route de Vers-chez-les-Rod 25.

Monsieur Olivier Gilliand nous lit le rapport de la commission des finances.

Monsieur Yves Flaction nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Mme Valérie Ramuz : Question par rapport au PGA futur, est-ce que la parcelle d'en face, côté Moléson pourra être utilisée pour des places de parc ou sera-t-elle dézonée ?

Martin Rod : Cette parcelle sera passée en zone d'utilité publique pour des places de parc et peut-être une place de jeux

Les rapports et le préavis concordent. Au vote, le préavis est accepté à 22 oui et 2 abstentions.

10. Préavis 04/2022 - Demande de crédit CHF 80'000 pour la réfection d'une partie de la rte de Bourg-Dessous sur une longueur de 80 m.

Monsieur Olivier Gilliand nous lit le rapport de la commission des finances qui propose le refus de ce préavis.

M. Julien Diserens : Cette route est fréquentée par les enfants. Les gens roulent trop vite.

Mme Tietje-Girault : En réponse au rapport, je suis étonnée par la proposition de la solution de faire une réparation coûteuse et non durable. Je trouve dommage de ne pas faire une réfection totale sur cette partie de la route.

Pour répondre à quelques questions : aucun travail majeur n'était prévu à l'origine. Au printemps 2022, nous avons vu que la route était très abimée après cet hiver. Nous avons constaté que les dégâts étaient tels qu'une réfection totale était nécessaire. Un devis a donc été fait par la même entreprise que celle qui a la route de la Chapelle.

Quand l'expert est arrivé et qu'il a vu la route, il nous a conseillé de la refaire rapidement car de gros problèmes auraient lieu si tel n'était pas le cas. Ce n'était donc pas la bonne solution de simplement la réparer. Suite à la demande de la commission, nous avons demandé un devis pour la réparation de cette route. Une autre experte est venue afin de faire ce devis et a également dit qu'une réfection totale était nécessaire. Ce devis se monte à CHF 20'000.-, ce qui est conséquent si on prend en compte le fait que ces travaux ne seront pas durables, pas jolis et qu'ils ne touchent pas le fond de coffre.

D'un aspect financier, nous avons CHF 20'000.- d'un côté pour la réparation. De l'autre côté, CHF 51'000.- pour la réfection totale. Même si on ajoute 15% pour les imprévus (notamment dans le fond de coffre, s'il doit être refait, ce sera en supplément compris dans les CHF 80'000.-

demandés dans le préavis. Aucune société ne donne une garantie de devis de plus de 30 jours. Les prix varient beaucoup. Par précaution, nous avons compté ces 15% de plus dans le préavis.

De plus, il s'agit d'une route cantonale qui traverse une localité. Si nous faisons une réfection totale, nous obtenons des subventions. Ce n'est pas le cas pour des réparations.

Du point de vue sécuritaire, nous avons étudié diverses possibilités, comme par exemple un trottoir surélevé mais la route n'est pas assez large. Si l'on souhaite faire un trottoir, la route devrait être empruntée en un sens unique. Une autre possibilité est de faire un trottoir avec des lignes jaunes ou des pavés. Lignes sont visibles. Comme discuté avec la commission, des autres mesures peuvent être mises en place : ralentisseurs, baisser vitesse, chicanes.

Toutes ces mesures peuvent être faites ultérieurement. Refaire la route est une urgence.

L'aménagement du centre du village : la route de Bourg-Dessous et la route de la Chapelle n'ont pas la même taille donc ces deux routes ne peuvent pas être aménagées de la même manière. La réfection de la route ne pose donc aucun souci à l'aménagement du centre du village. Bonus : si on fait en même temps la déchetterie, on peut prendre la même entreprise et diminuer les frais d'installation du chantier.

M. Gilliéron : Il faut refaire cette route. Mais cet aspect sécuritaire est prioritaire. Sur le fond on est d'accord. Venez avec les deux propositions en même temps afin que nous puissions toutes et tous être d'accord.

Mme Tietje-Girault : On va mettre les lignes jaunes directement. 30 km/h peut se faire mais nous devons demander au canton. Nous gardons l'aspect sécuritaire en tête et nous allons discuter avec la municipalité pour trouver des solutions.

Mme Ramuz : Dans le montant de CHF 80'000.-, les subventions ne sont pas encore déduites ?

Mme Tietje-Girault : Non, exact. Mais on ne peut pas savoir à l'avance à combien se montent ces subventions.

Mme Ramuz : Il ne s'agit pas des mêmes travaux que ceux de la route de la Chapelle ?

Mme Tietje-Girault : Il y avait deux types de travaux. Cela dépend de ce qu'ils trouveront sous la route. Ce ne seront pas les mêmes travaux car la route est trop dégradée.

Mme Ramuz : De quelles années datent les infrastructures souterraines ?

Mme Tietje-Girault : Nous ne savons plus. Nous avons passé la caméra et tout ce que la caméra a vu était bon. Il y a une partie bouchée qui sera débouchée avant les travaux.

M. Porchet : Pour compléter, la caméra a été passée dans les eaux claires. A présent, il y a de nouvelles possibilités pour des réparations sans ouverture de la route en utilisant des robots depuis l'intérieur.

Mme Gilliéron : Ce montant est bon mais ma crainte est qu'après la réfection de la route, la municipalité ne veuille plus mettre d'argent pour cet aspect sécuritaire. En effet, une zone 30 doit s'accompagner d'aménagements. Je suis dubitative concernant le coffre de la route. Le spécialiste dit qu'il n'y a pas besoin de faire le coffre mais je doute. Je pense qu'il serait mieux de refaire une étude pour être sûr-e que le fond va tenir.

Mme Tietje-Girault : oui effectivement, c'est l'expert qui a inspecté les routes et il n'a pas fait le carottage car la route ressemble à la route de la Chapelle. Cependant, il n'exclut pas de devoir refaire des parties de la route. Mais cela rentre dans le budget. Il faut faire confiance aux experts.

Au vote, le préavis est accepté à 19 oui, 1 non et 4 abstentions.

11. Préavis 05/2022 – Demande de crédit de CHF 120'000.- pour l'achat d'une benne autocompactante de la création d'une dalle en béton ainsi que le goudronnage du passage principal de la déchetterie

Monsieur Olivier Gilliland nous lit le rapport de la commission des finances.

M. Roch : Qu'est-ce qu'on appelle la place bétonnée ? Est-ce qu'elle va jusqu'au verre ?

M. Porchet : Non, le verre sera remis plus haut comme tout ce qui est souvent utile.

M. Chronakis : Est-ce que le montant que pouvait représenter le goudronnage de toute la déchetterie a été chiffré ?

M. Porchet : Oui, deux offres avaient été demandées. Pour une raison financière car nous avons une grande déchetterie, il est préférable de ne goudronner que la zone mentionnée dans le préavis.

Je tiens à m'excuser car, d'après les documents lus, nous ne devons pas mettre à l'enquête ces travaux. Après avoir rencontré la commission des finances, j'ai pris contact avec le bureau qui m'a annoncé qu'une mise à l'enquête aurait dû avoir lieu.

Ce qui est en cours actuellement. Il y a donc un risque que le Canton refuse notre projet même si le préavis est accepté ce soir. Le seul risque que nous voyons est que nous sommes à moins de 10m de l'aire forestière. Il s'agit également d'un site pollué mais il ne nécessite pas d'assainissement. Nous ne sommes pas au-dessus des lois en votant ce soir ce préavis et nous avons réellement besoin de cette benne autocompactante.

Le rapport et le préavis concordent. Au vote, le préavis est accepté à 23 oui et 1 abstention.

12. Nominations statutaires

Président :	M. Nicolas Chronakis
Vice-Président :	M. Gabriel Liechti
Scrutateur·trice·s suppléant·e·s :	Mme. Laurence Grandjean M. Raymond Lüthi
Commission de gestion, membre suppléant :	M. Grégory Ruch
Commission des finances, membre suppléant :	M. Julien Diserens

13. Divers et propositions individuelles

M. Henry : merci pour l'acceptation des préavis et merci pour le travail de mes collègues.

M. Roch : Qu'est-ce qui va advenir des classes ?

M. Rod : La salle du haut sera louée telle quelle. Nous avons mis une annonce pour celle du bas, sans succès. Notre but est de les rafraichir afin d'en faire des bureaux.

M. Chronakis : Quelle activité aura lieu dans la salle du haut ?

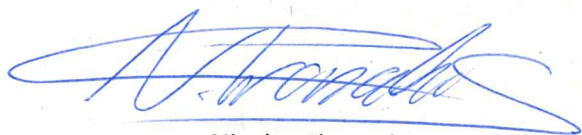
M. Rod : Ce sera pour une société informatique d'un habitant du village.

Mme Grandjean : Il serait bien d'étudier le fait de descendre le bureau communal afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

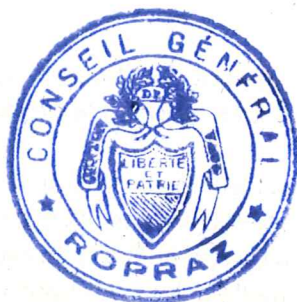
M. Rod : Nous sommes en réflexion sur ce projet mais nous attendons de connaître l'avenir du local de la Poste.

Il est 21h59, le Président lève la séance.

Le Président :



Nicolas Chronakis



La Secrétaire :



Diane Baud